

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 29 Juin 2016

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothee Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duploux, Marie-Franche Briche, Claude Frenois, Monique Laporte, Hugues Declercq, Cécile Devadderre, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Bénédicte David, Gontran Verstaen, Philippe Sonnevillie, Amandine Labalette, Laurent Henneron, Catherine Oden.

Donnent procuration : Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput, Gervais Coupin à Patrice Seingier.

Absent : Pascal Thellier

1) Avis du Conseil Municipal sur le projet de périmètre du SIDEN SIAN, étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque

Monsieur le Préfet du Nord a, dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale, arrêté le projet d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Ce projet est soumis à l'accord des organes délibérants des membres du syndicat.

Monsieur le Maire propose aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre du SIDEN SIAN, étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque .

Proposition adoptée par le Conseil municipal

2) Avis du Conseil municipal sur le projet de PLU de la commune d'Estaires

La commune d'ESTAIRES a, par délibération du 29 mars 2016, approuvé l'arrêt de projet de la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

En application de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, le projet de P.L.U. de la Commune d'ESTAIRES est soumis à l'avis des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire propose aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Estaires.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

3) Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel du SMICTOM

Le SMICTOM des Flandres, auquel la commune adhère, a transmis pour communication au Conseil municipal son rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2015.

Après avoir présenté les documents établis par le SMICTOM, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 du SMICTOM des Flandres.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité présenté.

4) Avis du Conseil municipal sur le rapport d'activité annuel du SIECF

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, auquel la commune adhère, a transmis pour communication au Conseil municipal son rapport d'activité pour l'exercice 2015.

Après avoir présenté les documents établis par le SIECF, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 du SIECF.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité présenté.

5) Travaux d'aménagement de la Maison Decanter

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Steenwerck est membre du SIECF. Ce syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité et de gaz.

L'aménagement de la Maison Decanter par la commune a permis de réduire la consommation en énergie du bâtiment par le changement du système de chauffage.

A ce titre, la commune peut percevoir une subvention pour cette opération d'un montant maximal de 600 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la subvention de 600 € émanant de GRDF et reversée par le SIECF sur présentation des factures correspondantes.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

6) Demande de subvention auprès du Département du Nord – Répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un plateau surélevé rue de Nieppe afin de sécuriser la traversée des piétons entre le parking du stade et l'accès à la maison Decanter. Le montant des travaux d'aménagement du plateau a été estimé à 64 051,00 € hors taxes.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Département du Nord à hauteur de 75 % du montant de la dépense hors taxes, au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2015 (subvention plafonnée à 25 000 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement du plateau surélevé, de prévoir les crédits au budget et de solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2015.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

7) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap prévus pour 2016 au gîte des Iris (rampe d'accès) et de l'église (remplacement d'une porte d'entrée).

Le Sous-Préfet peut accorder aux communes qui en font la demande une subvention permettant de financer ce type de travaux.

L'enveloppe prévisionnelle pour cette opération est de 11 160 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux précités et de solliciter une subvention de 30 %, soit 3348 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Proposition adoptée par le Conseil municipal

8) Admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul a fait parvenir des états de produits irrécouvrables sollicitant des admissions en non-valeur.

S'agissant de créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement, ces pertes sur créances seront comptabilisées en dépense au budget 2016.

Le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à 3 484, 64 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

9) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de prendre en compte les besoins des services, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créations de postes :

- Un poste d'Adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 11/07/2016
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet du 11/07/2016
- Un poste de Technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 26/08/2016

Suppressions de postes après avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal :

- Un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste de Technicien à temps complet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification du tableau des effectifs.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

10) Recrutement d'agents contractuels pour un besoin non permanent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a souhaité mettre en place des TAP de qualité permettant aux enfants de découvrir et de s'initier à des activités nouvelles dans des domaines culturels, sportifs, manuels...

Cette mise en place nécessite le recrutement d'agents contractuels pour un besoin non permanent afin d'assurer un encadrement de qualité.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 4 postes d'agents d'animation à temps non complet pour les activités périscolaires. La rémunération sera fonction de l'expérience de l'agent.

Il est également proposé d'autoriser le Maire, en cas de besoin, à recruter des agents contractuels de remplacement afin de pallier aux absences des agents titulaires ou contractuels (maladie, congés annuels...) et des agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, notamment pendant la période estivale (entretien des espaces verts, accueils de loisirs...).

Proposition adoptée par le Conseil municipal

11) Signature d'une convention relative à l'installation d'une sirène d'alerte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) par les services de l'Etat, la commune de Steenwerck, a été retenue pour l'équipement d'une sirène permettant d'avertir la population en cas de risque majeur imminent.

L'actuelle sirène installée sur le toit de la Mairie ne répondant plus aux normes en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour une durée de 3 ans, convention qui porte sur l'installation d'une sirène, propriété de l'Etat.

Cette convention fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également sur l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

12) Signature d'une convention d'objectifs avec l'association du Musée de la Vie Rurale

L'objet de la convention proposée au Conseil Municipal est de prévoir les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association du Musée de la vie rurale pour l'exercice de son activité de mission de service public (activités et actions concourant à l'animation, à la promotion et à la conservation du patrimoine rural dans un but culturel et touristique : organisation des visites du Musée, expositions et spectacles, visites guidées hippomobiles...).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'association du Musée de la vie rurale.

Proposition adoptée par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.